

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

7^{ème} Commission
N° CG-2008-5-7-4

Service consulté

**VERSEMENT DU SOLDE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2008 EN
FAVEUR DE L'ECOMUSEE D'ALSACE**

Résumé : Il vous est proposé de déroger au règlement financier départemental afin de pouvoir verser à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, le solde d'une subvention d'investissement octroyée par délibération de la Commission Permanente du 7 novembre 2008.

1. RAPPEL DE LA DEMANDE DE L'ECOMUSEE

Par lettre du 21 août 2008, l'association de l'Ecomusée d'Alsace a fait part au Département de son souhait de réaliser un certain nombre d'investissements entre septembre et décembre 2008.

Il faut savoir que **le site de l'Ecomusée d'Alsace n'a pas connu de travaux d'équipement et de préservation, de sauvegarde ou d'entretien des patrimoines mobiliers et immobiliers depuis plusieurs années.**

Parmi les travaux envisagés, figurent des **initiatives urgentes** qui doivent être prises de façon impérative d'ici la fin de l'année :

- d'une part, **pour que l'association puisse poursuivre sa mission de médiation culturelle dans des conditions respectueuses à l'égard du visiteur,**
- d'autre part, **afin de pouvoir générer des économies de fonctionnement,** conformément au plan d'affaires qui a été approuvé lors du Conseil d'Administration de l'association de l'Ecomusée d'Alsace le 28 mai 2008 et sur lequel sont établis les engagements de la convention tripartite signée entre le Conseil Général du Haut-Rhin, la Région Alsace et l'association de l'Ecomusée d'Alsace.

Ces **investissements d'urgence** portent sur les **trois axes** suivants :

a) **La sauvegarde et la préservation du patrimoine immobilier, et le début de la mise en œuvre du schéma directeur « aménagement lumière et économie d'énergie » du site.** Ce programme comprend :

- 1) les travaux de couverture et de traitement du bois de la maison d'Illkirch-Graffenstaden
- 2) les travaux de zinguerie et de plâtrerie de la maison de Rumersheim
- 3) les travaux de peinture et de revêtement de sol de la maison de St-Louis
- 4) les travaux de réfection de sol de la maison d'Artolsheim
- 5) les travaux de réfection du Lavoir de l'Ecomusée
- 6) les travaux de consolidation et de mise en sécurité des nids de cigognes de l'Ecomusée en relation avec l'Aprécial
- 7) le schéma directeur « aménagement lumière et économie d'énergie » du site tendra, quant à lui, à la mise en conformité des différentes installations du site, à l'utilisation d'équipements générant une faible consommation d'énergie et à la mise en place d'un outil d'éclairage et d'illumination du site qui autoriserait l'organisation de manifestations nocturnes tout en limitant au maximum, la location d'équipement et la main d'œuvre pour leur montage et démontage.

b) **L'acquisition de matériels destinés à améliorer le confort des visiteurs et favorisant la réalisation d'économies dans l'exploitation et la maintenance du site.** Ce programme comprend :

- 1) l'acquisition et l'installation d'équipements paysagers
- 2) l'acquisition et l'installation d'un arrosage automatique pour le fleurissement des maisons du site, ainsi qu'un dispositif de filtrage de l'eau puisée dans la rivière
- 3) l'acquisition d'une nouvelle barque équipée de gilets de sauvetage, ainsi que le remplacement d'un moteur et d'une batterie pour la barque restante.

c) **la restructuration du réseau informatique de l'association.**

Le montant total des investissements s'élève à 221 194 € dont :

- 207 166 € HT de travaux
- 14 028 € pour la valorisation de la main d'œuvre interne à la structure associative

Le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace ont été sollicités à part égale sur ce dossier, soit 103 583 € HT représentant 50% du coût total des travaux.

2. DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 NOVEMBRE 2008

Sur avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine, rendu lors de sa réunion du 08 octobre 2008, la Commission Permanente a décidé :

- d'accorder une subvention d'investissement de 103 583 € à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace
- d'autoriser, conformément au règlement financier départemental, le versement d'un acompte de 50% de cette subvention, soit un montant de 51.791,50 €.

3. MODALITES DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION

Malgré la rigueur dont fait preuve la nouvelle équipe de direction dans la gestion de l'Ecomusée, l'association ne dispose pas encore d'une trésorerie suffisante pour couvrir ces investissements sur une période de trois mois.

Aussi, à titre exceptionnel, il est proposé de déroger au règlement financier départemental et de verser le solde de la subvention précitée, soit 51.791,50 €, avant la production des factures acquittées par l'Ecomusée.

Il va de soi que ces factures seront contrôlées par l'administration départementale au fur et à mesure de leur production par l'association.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- 1) d'autoriser par dérogation au règlement financier départemental, le versement du solde de la subvention de 103 583 € accordée à l'association de l'Ecomusée d'Alsace par délibération de la Commission Permanente du 7 novembre 2008, soit 51 791,50 €, étant précisé que ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental sur la ligne « Edifices Culturels » (Programme D015 chapitre 204 nature 2042 fonction 312 enveloppe 99466),
- 2) d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat jointe au rapport à intervenir avec l'association de l'Ecomusée d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER